

Harmonisation des objectifs nationaux de formation : une première image

Les écoliers suisses disposent-ils des compétences fondamentales définies en lien avec l'harmonisation des objectifs de formation ? Les premières études montrent que si une forte concordance existe déjà entre les cantons au niveau des langues, la situation est moins homogène en mathématiques. *Vera Husfeldt, Jeanine Füeg*

Abrégé Les objectifs de formation de l'école obligatoire doivent être harmonisés entre les cantons. L'établissement d'objectifs nationaux de formation (compétences fondamentales) dans quatre domaines disciplinaires par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a constitué une étape importante en 2011. Deux études menées en 2016 et 2017 sur mandat de la CDIP ont pour la première fois analysé la part d'écoliers qui avaient atteint une partie de ces compétences fondamentales, ainsi que le degré d'harmonisation entre les cantons. Ces enquêtes réalisées au début du processus d'harmonisation offrent une image de départ. Il apparaît que l'harmonisation entre les cantons est plus importante dans les langues qu'en mathématiques.

En 2006, le peuple suisse a clairement exprimé son soutien aux nouveaux articles constitutionnels sur la formation. Désormais, les cantons sont tenus d'harmoniser les objectifs de la scolarité obligatoire. Ils ont donc pris diverses mesures pour satisfaire à cette obligation. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a notamment adopté en 2011 des objectifs nationaux de formation dans quatre domaines disciplinaires : les mathématiques, les sciences naturelles, la langue de scolarisation et les langues étrangères.

Ces objectifs décrivent les compétences fondamentales qui doivent par exemple être acquises à trois moments clés de la scolarité obligatoire dans ces branches¹. Par «compétences fondamentales» on entend les aptitudes, capacités et savoirs fondamentaux propres à ces quatre disciplines : il s'agit en quelque sorte du «noyau» de l'enseignement scolaire.

Fruit d'une concertation entre les cantons, ces compétences sont nées d'une réflexion de toutes les régions linguistiques autour de la définition des objectifs essentiels de la scolarité obligatoire. Elles ont été reprises dans tous les plans d'études régionaux

élaborés après 2011. Ces derniers contiennent également d'autres éléments, puisqu'ils portent sur tous les autres domaines disciplinaires et concernent toutes les années d'enseignement.

Trois domaines disciplinaires analysés

Combien d'élèves possèdent les compétences fondamentales définies en 2011 par la CDIP ? Et quel est le degré d'harmonisation des objectifs de formation entre les cantons ? La CDIP a mandaté deux enquêtes pour répondre à ces questions.

Publiés en mai 2019, les résultats ont fait parler d'eux à travers la Suisse. C'était en effet la première fois que des performances étaient évaluées sur la base d'instruments développés exclusivement pour le contexte helvétique (contrairement aux enquêtes internationales Pisa) et permettaient d'obtenir des indications détaillées sur chaque canton.

Les tests ont porté uniquement sur trois domaines disciplinaires (mathématiques, langue de scolarisation et langues étrangères) et sur deux années (élèves âgés d'environ 12 et 15 ans, soit respectivement en fin de scolarité primaire et secondaire I). Les résultats obtenus ont notamment permis d'évaluer le degré d'harmonisation entre les cantons et de dresser un bilan quant à la réalisation du mandat constitutionnel.

Des analyses approfondies au niveau cantonal

Participant aux enquêtes Pisa («Programme international pour le suivi des acquis des élèves») depuis 2000, la Suisse reçoit régulièrement des informations importantes issues de comparaisons internationales sur les performances de ses élèves. Cependant, ni les enquêtes Pisa ni les autres études internationales ne livrent d'indications sur l'harmonisation des objectifs de la scolarité obligatoire.

Cela nécessite des instruments spécifiques basés sur les objectifs nationaux de formation. La diversité des caractéristiques contextuelles relevées dans les deux études (milieu social, statut migratoire, aspects motivationnels, etc.) permet également de procéder à des analyses approfondies au niveau cantonal. Il est ainsi plus aisé de décrire les facteurs susceptibles d'influencer les performances des élèves à l'échelon national, mais aussi cantonal.

Grâce aux données issues de la vérification, combinées aux résultats des comparaisons internationales de Pisa, il devient possible d'obtenir une vue d'ensemble assez complète des compétences acquises, tant au niveau intercantonal qu'en comparaison internationale.

Une image de départ

La première enquête commandée par la CDIP pour évaluer le niveau d'acquisition des compétences fondamentales a été menée en 2016 en mathématiques auprès d'élèves terminant leur scolarité obligatoire. Une seconde enquête a été réalisée en 2017 pour la langue de scolarisation et pour la première langue étrangère, auprès d'élèves arrivant au terme du degré primaire.

Suivant la région linguistique ou le canton, l'introduction du plan d'études n'était pas encore achevée, ou seulement depuis peu.

¹ La CDIP a défini des compétences fondamentales devant être acquises en fin de 4e, de 8e et de 11e année d'école obligatoire. Pour les langues étrangères, généralement enseignées dès la 5e année, ces compétences n'ont été définies qu'à la fin de la 8e et de la 11e année.



KEystone

Près de neuf élèves sur dix possèdent les compétences fondamentales en compréhension écrite dans la langue de scolarisation à la fin du degré primaire.

L'adaptation des moyens d'enseignement, la formation initiale et le perfectionnement des enseignants constituent un processus continu. Dès lors, si les résultats de ces deux premières enquêtes permettent certaines constatations concernant l'harmonisation des objectifs, ils n'offrent qu'une image de départ, qui évoluera encore au fil du processus et des prochaines enquêtes.

L'harmonisation progresse

La CDIP estime que l'harmonisation entre les cantons est bien avancée dans le domaine des langues depuis le début du processus d'harmonisation. La part d'élèves possédant les compétences fondamentales se situe majoritairement à un niveau assez élevé: en moyenne suisse, les compétences fondamentales en compréhension écrite dans la langue de scolarisation ont été acquises par 88 % des élèves à la fin du degré primaire. En orthographe, le pourcentage se situe entre 80 % et 89 % selon la région linguistique. Dans la première langue étrangère (allemand, français ou anglais), près de 90 % des élèves possèdent les compétences fondamentales en compréhension orale. Le pourcentage est un peu moins élevé en compréhension écrite (72 % en allemand, 65 % en français et 86 % en anglais).

En mathématiques, les différences entre les cantons s'avèrent plus importantes à la fin de la scolarité obligatoire: entre 43 % et 83 % des écoliers ont acquis les compétences fondamentales selon les régions. Avec une part de 62 % pour l'ensemble de la Suisse, ils sont proportionnellement moins nombreux

à posséder les compétences fondamentales dans ce domaine.

Les écarts entre les résultats obtenus en mathématiques et en langues peuvent en partie s'expliquer par la plus grande harmonisation des plans d'études cantonaux de la scolarité obligatoire en vigueur précédemment (et qui le sont parfois encore) dans le domaine des langues. Ces plans étaient (ou demeurent) plus fortement harmonisés qu'en mathématiques. On peut donc supposer que l'utilisation de plus en plus généralisée de plans d'études communs et de moyens d'enseignement actualisés permettra d'optimiser encore le degré d'harmonisation des objectifs de formation.

En mathématiques, la question du niveau d'exigence n'a pas encore été définitivement éclaircie. Une évaluation effectuée par des experts après le test a montré que les compétences fondamentales – ou les tâches qui en découlent afin de vérifier les compétences de base en mathématiques – sont exigeantes. Une commission de la CDIP a été chargée d'examiner la question plus en détail.

Les rapports scientifiques rédigés sur ces enquêtes montrent que certaines caractéristiques individuelles des élèves (genre, origine sociale, statut migratoire ou langue parlée à la maison) peuvent influencer les résultats, mais que l'effet de ces caractéristiques n'est pas partout le même. En d'autres termes, l'observation à l'échelle cantonale de différences statistiquement significatives ou non entre

deux groupes d'élèves présentant certaines caractéristiques (par exemple des élèves issus de la migration ou non) dépend du canton et de la discipline considérée.

Le monitoring se poursuit

Les premières enquêtes ont permis d'obtenir une image de la situation au début du processus d'harmonisation. D'autres évaluations des compétences fondamentales viendront compléter cette photographie: en 2020 dans le domaine des langues, auprès d'élèves arrivant au terme de la scolarité obligatoire; puis en 2022 dans des domaines disciplinaires restant à préciser, auprès d'élèves de 4^e année.

En mesurant le niveau d'acquisition des compétences fondamentales et en fournissant des descriptions comparatives par canton, ces enquêtes permettent d'obtenir des indications sur l'état d'avancement de l'harmonisation en continu. Il est ainsi possible de dresser régulièrement un bilan de la réalisation du mandat constitutionnel imposant d'harmoniser les objectifs de formation.

Les données obtenues sont utilisées avec les résultats de nombreuses autres études dans le cadre du monitoring de l'éducation en Suisse, qui collecte et traite systématiquement et à long terme des informations sur le système éducatif du pays et son environnement. Ce monitoring est placé sous la responsabilité commune de la CDIP et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Les enquêtes sur les compétences fondamentales commandées par la CDIP apportent une contribution au monitoring de l'éducation. Les résultats de la vérification de l'acquisition des compétences fondamentales ainsi que ceux des analyses et études complémentaires seront pour la première fois intégrés au rapport sur l'éducation qui paraîtra en 2022. Ils compléteront les connaissances disponibles sur l'ensemble du système éducatif et participeront ainsi à son développement.

Vera Husfeldt

Déléguée au développement de la qualité (jusqu'en septembre 2019), responsable de projet pour les enquêtes 2016 et 2017, Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Berne

Jeanine Füg

Collaboratrice scientifique, Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Berne